

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 14 NOVEMBRE 2001

Objet : L'an deux mille un et le quatorze Novembre
à dix huit heures

Mise en oeuvre
de l'aménagement
et réduction du
temps de travail
pour le service
administratif

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0111/07

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, CLARY, COULLET,
ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY, MARICIC, MARY,
IORANI, REGHEZZA, VEROLA, VICTOR.
IOES ALLAVENA, BRUN, CORDONNIER, FORESTIER,
GIUDICELLI, LAURIERE, PASTOR, PECQUEUR, SOMARIA,
STEFANI.

Le Président indique que l'aménagement et la réduction du
temps de travail au sein du service administratif du syndicat Mixte
doivent être mis place pour le 01 janvier 2002.

Un protocole général fixant le cadre de déroulement de
l'aménagement et de la réduction du temps de travail sera rédigé.

Où il l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) adopte la réduction du temps de travail hebdomadaire à compter du
01/01/2002 pour le service administratif du Syndicat Mixte.
- 2) autorise le Président à mettre en oeuvre le protocole général sur
l'aménagement et la réduction du temps de travail pour le service
administratif du Syndicat Mixte.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

